



Téléchargez l'Appel à Projets 2023/2024

Depuis 20 ans la Fondation APICIL soutient des projets contre la douleur. A ce jour, 883 équipes françaises ont bénéficié d'une aide de la Fondation APICIL.

En 2023, en complément des projets étudiés tout au long de l'année, la Fondation APICIL propose un nouvel appel à projets spécifiquement orienté vers les personnes âgées et ceux qui les prennent en charge. Elle encourage les soignants et les intervenants auprès des personnes âgées, en Ehpad, à domicile ou à l'hôpital, à proposer des projets concrets et utiles. La Fondation APICIL souhaite contribuer à la réalisation de projets destinés à améliorer la prise en charge de la douleur des personnes âgées à travers le soutien de projets d'équipes, fédérateurs, proches du terrain, qui ont un impact concret pour le quotidien des équipes.

L'objectif est de mettre en avant des projets de soin ou d'accompagnement des équipes, répondant aux besoins du terrain, afin d'améliorer les conditions de prise en charge de la douleur des personnes âgées.

Les projets attendus pourront être des projets de formations ou des projets pilotes :

- proches du terrain,
- fédérateurs et concrets pour le quotidien des équipes,
- qui donnent du sens aux professionnels,
- qui permettent de développer des liens et collaborations professionnelles sur les territoires.

N'hésitez pas à consulter le règlement pour découvrir les membres du jury présidés par **Dr Malou NAVEZ, présidente du Jury, médecin de la douleur, Saint-Etienne.**

[Plus d'informations](#) sur les critères sélection



Le budget consacré par la Fondation APICIL à cet Appel à projets est de 100 000 € qui seront répartis entre les projets sélectionnés par le jury.

Le montant de chaque prix sera déterminé en fonction des besoins nécessaires à la réussite du projet proposé. Toutes les demandes seront étudiées, des projets les plus ambitieux aux initiatives les plus modestes.

QUI PEUT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET ?

Toute personne désireuse de proposer un projet et membre d'une équipe médicale ou paramédicale, d'un réseau, d'une association, d'une organisation de soins ou plus largement d'une institution publique ou privée à but non lucratif qui prend en charge des personnes âgées.

Le dossier doit être envoyé uniquement en version électronique à l'adresse suivante. ou sur la rubrique "Déposez un projet".

DATE LIMITE DE PARTICIPATION ?

- 30 novembre 2023 à minuit.
- Nomination des Lauréats : avril 2024
- Remise des prix : juin 2024

Téléchargement du dossier

1 cet appel à projets s'adresse à toutes les équipes qui accompagnent les personnes âgées partout où elles se trouvent : les médecins et soignants, mais également les intervenants qui peuvent participer à un meilleur repérage, une meilleure prise en charge de la douleur, auxiliaires de vie, aide à domicile, etc. Les projets proposés doivent permettre à ces équipes de mieux accompagner les personnes âgées. Cela peut-être des formations, des projets pilotes, des projets de terrains, utiles et fédérateurs.

« Notre leitmotiv à la Fondation APICIL est de faire remonter les besoins du terrain et d'être au plus proche des acteurs pour répondre au mieux à leurs attentes. Au printemps 2023 en complément des projets étudiés tout au long de l'année, la Fondation APICIL propose un appel à projets supplémentaire. Elle souhaite encourager les soignants et les intervenants auprès des personnes âgées, en Ehpad, à domicile ou à l'hôpital. Une grande majorité des soignants et intervenants auprès des personnes âgées réalisent avec cœur et professionnalisme leur travail quotidien. Ce travail est souvent peu reconnu, parfois sous-payé et exercé dans des conditions difficiles. La Fondation APICIL souhaite participer à la reconnaissance du travail de ces professionnels et apporter du sens aux métiers du soin dans la prise en charge des personnes âgées. »
Nathalie Aulnette, directrice de la Fondation APICIL

À PROPOS DE LA FONDATION APICIL

La Fondation APICIL, engagée pour soulager la douleur, est Reconnue d'Utilité Publique depuis sa création en 2004. Cette reconnaissance par le Conseil d'État implique un fonctionnement non lucratif, une gestion financière désintéressée et une cause d'intérêt général.

La Fondation APICIL agit à travers 3 axes prioritaires : financer la recherche, informer et sensibiliser, améliorer le soin et l'accompagnement des patients par les techniques complémentaires.

La Fondation APICIL a un objectif unique : contribuer au soulagement de la douleur des patients, de leurs proches et des soignants sur l'ensemble du territoire français. À travers les projets accompagnés et les nombreux partenariats construits avec les acteurs de la société civile (associations, soignants, patients, sociétés savantes, institutions), la Fondation APICIL s'engage pour faire reconnaître la nécessaire prise en charge de la douleur comme une priorité de santé.

À ce jour 12,3 millions d'euros ont été financés et consacrés à la réalisation de 883 projets et actions innovantes en France.

[Plus d'infos](#).

Pour en savoir plus ,
consulter le site de la Fondation Apicil

Plus d'informations

CONTACTS PRESSE

Service presse Fondation APICIL
Wilma Odin-Lumetta

contact@buro2presse.com - 06 83 90 25 64

